

MOBILES GÉOPOLITIQUES

Pierre Marie Gallois

# L'HEURE FATALE DE L'OCCIDENT



L'AGE D'HOMME

Collection *Mobies géopolitiques*

Collectif

LES BALKANS ET LA GUERRE DU KOSOVO

Dušan T. Bataković

KOSOVO, LA SPIRALE DE LA HAINE

Michel Bugnon-Mordant

SAUVER L'EUROPE

LA SUISSE PRÉSUMÉE COUPABLE

Kosta Christitch

LA RÉSTANCE SERBE

HONNEUR ET TROMPERIE

Louis Dalmas

LA PENSÉE ASPHYXIEE

Alexandre del Valle

ISLAMISME ET ÉTATS-UNIS,

UNE ALLIANCE CONTRE L'EUROPE

Frank de La Rivière

L'EUROPE DE GIBRALTAR À VLADIVOSTOK

Pierre-Marie Gallois

ÉCRITS DE GUERRE

GÉOPOLITIQUE

LE SOLEIL D'ALLAH AVEUGLE L'OCCIDENT

LA FRANCE SORT-ELLE DE L'HISTOIRE?

MÉMOIRE DES ONDES I, II, III

RÉQUISITOIRE

LE SANG DU PÉTROLE, T. I : BOSNIE. T. II : IRAK

Alain Griotteray

L'ÂME D'UN PEUPLE

Henri de Grossouvre

PARIS-BERLIN-MOSCOU

Vasilije D. Krestić

LA GRANDE CROATIE

(Le génocide comme projet politique)

Jean-Christian Lambélet

LE MOBING D'UN PETIT PAYS

(La Suisse pendant la II<sup>e</sup> Guerre mondiale)

René Marchand

LA FRANCE EN DANGER D'ISLAM

Flora Montcorbier

LE COMMUNISME DE MARCHÉ

Houchang Nahavandi

LA RÉVOLUTION IRANIENNE

Jean-François Tachéau

STRATÉGIE D'EXPANSION DU NOUVEL EMPIRE GLOBAL.

Bernard Wacht

L'ART DE LA GUERRE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Blaise Lempert

LA DÉMOCRATIE SANS FRONTIÈRES

PIERRE MARIE GALLOIS

L'HEURE FATALE  
DE L'OCCIDENT

L'AGE D'HOMME

## 1. L'énergie, un désastreux bienfait

Aux « vingt glorieuses » (1954-1974) a succédé une régression encore précipitée ces dernières années. Si, durant près de quarante ans, les calamités de toutes sortes ont accablé la France, ailleurs, il y eut alternance entre les années du malheur et celles de la félicité.

C'est sous le signe du conflit armé que s'égrènent les années de malheur, en l'occurrence la guerre dite du Kippour, en 1973, conflit d'autant plus significatif qu'il fut à l'origine d'une importante crise de l'énergie, thème caractéristique et récurrent des cruelles manifestations d'antagonisme qui marqueront les décennies suivantes. En revanche, quinze ans plus tard, le mur de Berlin est détruit, l'économie planifiée et ses carcans auront fait leur temps, l'Europe de l'est a recouvré son indépendance.

Des deux systèmes sociopolitiques qui s'affrontaient, il n'en subsiste plus qu'un, et aux combats de la guerre froide a fait place la lutte pour l'appropriation de l'énergie, gage de l'amélioration de l'existence. L'humanité s'en préoccupe bien davantage que de réunir les conditions naturelles de la vie sur terre.

L'année de la Terre, en 1970, devait alerter les gouvernements et inquiéter leurs ressortissants. Lorsque la planète ne comptait « que » un ou deux milliards d'habitants et surtout alors que l'énergie nécessaire à leur existence était celle des musculatures, l'équilibre homme/nature était stable, penchant même très fortement en faveur de la nature. Mais le nombre des vivants ayant été multiplié par trois et leurs besoins énergétiques par dix – la machine les fournissant – le déséquilibre est devenu manifeste et il ne sera pas longtemps supportable. Les guerres pour l'appropriation des énergies fossiles – et s'il l'est possible pour en priver les puissances rivales – répandent la destruction, la misère et la mort, mais la consommation intensive des

énergies ainsi conquises, à long terme, détruit l'ordre naturel et s'en prend, aussi, à la vie. Il y a trente ans, utopiste iconoclaste, Glenn Seaborg, prix Nobel de physique, avait proposé un remède aux maux dont allait souffrir l'humanité. « La civilisation humaine, avait-il écrit, approche rapidement d'une série de crises qui ne peuvent être conjurées qu'en acceptant de se détourner radicalement de la relation qu'elle entretient entre l'énergie et la matière. L'énergie nucléaire détiendrait une clé déterminante – permettant de donner une issue favorable à ces crises. Sans cette énergie, il ne fait aucun doute que la civilisation, telle que nous la connaissons, va se figer. Avec cette énergie, non seulement nous serons capables de porter une plus grande part de la population mondiale à un niveau de vie plus décent, mais nous allons faire avancer toute l'humanité vers une ère nouvelle de progrès, un progrès humain qui sera en harmonie avec l'environnement naturel qui en sera le support. » Trois décennies plus tard, le progrès, loin d'être en harmonie avec l'environnement naturel, le détruit irrémédiablement et l'énergie nucléaire n'a pas joué le rôle – bénéfique socialement – que lui assignait Glenn Seaborg. L'humanité, en l'occurrence les gouvernements, n'ont pas voulu en envisager les éventuels avantages pour n'en retenir qu'Hiroshima et Nagasaki, d'une part, et l'instrument d'intimidation, le monopole de la coercition, d'autre part, que cette énergie confère aux États qui en ont la libre disposition.

L'énergie nucléaire est devenue, avant tout, une arme accrochée aux panoplies guerrières des puissants qui la dévient aux autres afin de s'en réserver les privilèges. Ses utilisations industrielles sont entachées de méfiance parce qu'elles pourraient conduire à des indépendances que les puissants préfèrent ne pas trouver sur les voies de l'hégémonie. Aussi, ses bienfaits politico-stratégiques sont-ils escamotés, bien que, d'une manière spectaculaire, elle ait contenu efficacement le potentiel de belligérance existant entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie, à la fin des années 50 entre la Chine et l'URSS, entre l'Inde et la Chine, et récemment, entre le Pakistan et l'Inde, le partage de l'atome militarisé imposant le dialogue, voire l'entente Islamabad-New Delhi.

Mais, hélas ! les antagonismes ont d'autres ressources. La stabilité nucléaire qui caractérisait la guerre froide a été contournée, le terrorisme et la transformation de l'être humain en explosif meurtrier témoignent, maintenant, d'un potentiel de haine, pour une large part,

provoqué par la politique des États-Unis, en général, et par l'affrontement israélo-arabe en Palestine, en particulier. En quête d'énergie, sans s'en rendre compte, les États-Unis sont des prédateurs et des tortionnaires – du moins vis-à-vis du peuple irakien – suscitant une haine encore exacerbée par l'extension d'un libéralisme économique qui s'apparente à un néocolonialisme rejeté par une large fraction de l'humanité.

Les attentats terroristes les plus meurtriers de la décennie en cours, ceux de New York et de Washington, des Philippines, de Madrid, de Moscou et les prises d'otages en Irak, en Tchétchénie et en Ossétie du nord, tous fortement imprégnés d'une odeur de pétrole, élargissent la gigantesque fracture qui, maintenant, divise le monde, fracture dont les premières fissures apparurent au début des années 70, alors que seule la guerre froide était mobilisatrice.

Trente ans plus tard, significative de l'imbroglie mondial est la Russie aux prises avec la Tchétchénie. A Moscou, on sait que les visées de Washington sur les richesses énergétiques de la Caspienne encouragent l'irréductible local, que ce soit celui des Tchétchènes ou celui des Géorgiens, mais fort logiquement le Kremlin spéculer sur la politique déclaratoire antiterroriste – argument électoral péremptoire – des États-Unis pour paraître mener de conserve le même combat. Pour Moscou, un combat contre le nationalisme local, en sous-main soutenu par Washington, mais paré par le Kremlin de tous les attributs du terrorisme afin d'être « officiellement » combattu par les États-Unis bien qu'aux marches méridionales de la Russie, sur les voies d'acheminement du pétrole, il serve leurs intérêts.

C'est que vue de Washington, lointaine héritière de celle de Staline, la Russie de Poutine demeure suspecte, et lorsque le président Bush avait énuméré les États dangereux qui pourraient faire l'objet d'une attaque préventive des États-Unis, la Russie figurait sur la liste, bien qu'au lendemain du 11 septembre 2001 Vladimir Poutine eût assuré son homologue américain du soutien russe et facilité le stationnement d'escadres aériennes sur le territoire des ex-républiques soviétiques musulmanes.

La guerre du Kippour, à son origine, les tristes exploits du terrorisme partout dans le monde à son échéance, cernent la trentaine ici incriminée. Au cours de ces années bien d'autres cicatrices ont toutes contribué au chaos général, aujourd'hui constaté.

C'est en avril 1974 que les États-Unis quittèrent en hâte la presqu'île indochinoise, une quarantaine de cargos évacuant le gros de leurs troupes ainsi que plusieurs dizaines de milliers de Sud-Vietnamiens redoutant le traitement infligé par le Vietnam aux « collaborateurs ». L'hélicoptère enlèvera les derniers « occupants ». En dépit des bombardements, de l'épandage de l'« agent orange » et de la « déforestation » du territoire, les Vietnamiens l'avaient emporté sur la toute-puissante Amérique qui, à son tour, dans de toutes autres circonstances, subissait son Diên Biên Phú.

Au mois d'août suivant, menacé d'*impeachment* par la Chambre des Représentants, Richard Nixon démissionnera.

L'année précédente, c'était Spiro Agnew, vice-président qui, accusé de fraude fiscale, avait été contraint de renoncer à ses fonctions. Cette « affaire », celle dite du *Watergate*, ébranlèrent un moment les solides Institutions des États-Unis. Trois ans avant que ne débute notre calamiteuse trentaine, Richard Nixon avait renoncé à la convertibilité du dollar et, ainsi qu'on le verra par la suite, fondé la valeur de la monnaie américaine sur l'appréciation de l'économie des États-Unis, stimulant ainsi la croissance et l'afflux des capitaux étrangers. Mais aussi, bien involontairement, plaçant le pays en situation belligène – la guerre, la guerre victorieuse s'entend – développant l'économie. En 1974, l'échec militaire du Vietnam eut d'autres conséquences: repli et renoncements – temporaires – aux engagements militaires terrestres, contrôle de l'information, recours à une stratégie nouvelle fondée sur la notion de « zéro perte »... toutes résolutions que la fascination du pétrole allait faire oublier.

En URSS, sous le régime de Leonid Brejnev, les années 73 et 74 sont celles d'un certain dégel. Paris et Moscou concluent des accords de coopération économique et industrielle et, à Vladivostok, Brejnev rencontre Ford pour signer un nouvel accord de limitation des armements stratégiques respectifs. Mais, étonnante faille dans le « système », des mutins détournent vers la Suède le destroyer *Storojevoï* que doit bombarder l'aviation soviétique; un des chefs des mutins sera pris et fusillé. A la même époque des groupes d'intellectuels dissidents échappent au goulag et sont autorisés à émigrer. Le système ne vacille pas encore. Il frémit seulement.

1974. Grande année pour l'Inde. Dans le Rajasthan le gouvernement de New Delhi fit procéder à une première expérimentation nucléaire (18 mai 1974). La charge atomique avait été enfouie à une

profondeur de cent mètres et la radioactivité produite par la détonation avait été totalement contenue, même si la sismographie enregistra un « frémissement » terrestre de 4,7 sur l'échelle de Richter. C'était l'aboutissement de longs préparatifs annoncés en août 1972 au Parlement indien par le Premier ministre. Objet officiel de l'essai: étudier les techniques des explosions souterraines de très fortes énergies à des fins pacifiques. L'appropriation d'énergie avait été invoquée: l'Inde consacrait 50 % de ses importations à l'achat de pétrole. Or ce pays disposerait de 30000 tonnes de minerai d'uranium et de 500000 tonnes de sables riches en thorium, sources d'énergie qu'il ne pouvait négliger. De surcroît, il entendait prospecter en profondeur ses éventuelles réserves de gaz naturel et tirer parti d'une géothermie favorable. Mais, surtout, en face, la Chine était devenue une puissance nucléaire et les experts estimaient que, produisant environ 600 kilos de plutonium (fournis par les réacteurs indo-canadiens de recherche installés à Trombay), l'Inde pourrait fabriquer plus d'une soixantaine de projectiles atomiques. Vingt-quatre ans plus tard, l'Inde procédera à de nouveaux essais dont l'expérimentation d'une charge thermonucléaire et annoncera officiellement son intention « de disposer d'un armement dissuasif minimum » (déclaration du Premier ministre Atal Bihari Vajpayee le 27 mars 1998). En 1996, l'Inde avait refusé de signer le traité d'interdiction totale des essais nucléaires qu'elle tenait pour un piège tendu par le Club des Cinq possédant des techniques de simulation, ou capables d'en avoir.

Le 25 avril 1974, un coup d'État militaire renverse le régime Caetano et déclenche la « révolution des œillets ». Le Portugal renonce à son empire colonial. Se désengageant du Timor oriental, la guerre civile y éclate. Le Front indépendantiste proclame l'indépendance sans avoir les moyens de la défendre. Avec l'accord tacite des États-Unis, l'Indonésie envahit le Timor et bien que le Conseil de Sécurité des Nations Unies eût exigé le retrait de ses troupes, Djakarta annexa le Timor oriental et sanctionna durement les oppositions (guérillas, massacres, 60000 morts, 200000 personnes déplacées).

L'Indonésie est exportatrice de pétrole et, au sud du Timor oriental, l'on a procédé à des sondages prometteurs. Vont suivre près de trente années d'opérations militaires, de troubles politiques, de pillages et d'expulsions, avec en 1999, l'intervention des Nations Unies assurant l'administration politique et militaire de cette malheureuse

population et la conduisant vers une bien fragile indépendance (avril 2002).

Comme au Timor oriental, le retrait du Portugal a conduit l'Angola à l'indépendance. En 1975, les trois mouvements indépendantistes tentèrent de s'entendre. Il s'agissait du FLNA, de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance) soutenue par les États-Unis et du MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola) qu'aiderait l'URSS et qui bénéficiait de l'intervention de l'Angola d'indépendance cubain. En novembre 1975, le MLPA proclama l'indépendance de l'Angola dont le sud avait été envahi par l'Afrique du Sud rangée aux côtés de l'UNITA. Près de trente ans de guerre civile. Y ont participé des contingents étrangers : outre les Cubains, des Allemands de l'Est, des Nord-Coréens, des volontaires portugais, des mercenaires de différentes nationalités. Triste bilan : un demi-million de morts, misère générale, famine. Mais l'Angola détendrait plus d'un milliard de tonnes de pétrole et en produit annuellement 30 à 45 millions de tonnes. Il lui faut payer le prix des convoitises que suscitent les richesses de son sous-sol et de ses approches maritimes.

Plus particulièrement instable depuis 1840, le Liban est en guerre depuis 1958. En 1967, le conflit des Six Jours y fit fuir près d'un demi-million de Palestiniens, dont les fedayin qui s'en prirent aux installations israéliennes, provoquant les représailles de Tsaïhal. En avril 1975, des phalangistes chrétiens attaquèrent un car palestinien, déclenchant un regain de guerre civile. Une année de désordres qui incita Damas à occuper militairement le Liban. Aussi, en mars 1978, à son tour l'armée israélienne envahit-elle le Liban méridional, bien que ce soit soutenu par les États-Unis que Damas était intervenu massivement au Liban. Au cours de l'opération « Paix en Galilée », décidée par le gouvernement de l'État d'Israël, auront lieu les bombardements de Beyrouth, l'intervention d'une force internationale de sécurité, les massacres de Sabra et de Chatila suivis, en 1983, par les attentats au camion piégé contre le quartier général américain (241 tués) et le « Drakkar » des Français (58 tués). Américains, Britanniques, Italiens de la force internationale quittèrent le Liban (février 1984). Les Français suivront le mois suivant. Patent sera l'échec « occidental ». Au Liban a été inaugurée la politique de la prise d'otages dont furent victimes des Français, des Britanniques, des Belges et des Américains. En Irak, les « résistants » à l'occupation étrangère y auront de nombreuses fois recours, l'assassinat con-

sécutif à l'enlèvement devant inspirer une terreur jugée salutaire par les auteurs de ces crimes. Ainsi, au Proche-Orient, montaient les tensions, renforçant les antagonismes qui allaient provoquer la fissure évoquée précédemment, transformée au cours des années 90 en une large et profonde fracture.

Ce fut aussi en 1974 que les « Rouges » bombardèrent Phnom-Penh et qu'en avril 1975, assiégés par 20 000 Khmers Rouges, la ville tomba en leurs mains. Après qu'ils eurent cessé l'année précédente, les bombardements américains ne mirent pas un terme aux atrocités commises par Pol Pot et ses partisans. En une quinzaine d'années, près de 3,5 millions de Cambodgiens (et de Vietnamiens) furent exterminés, soit plus de la moitié de la population locale. Ce ne sera qu'en 1993 que les Nations Unies (pas de pétrole au Cambodge) agglorneront, mettant sur pied une « Autorité de l'ONU au Cambodge » (avec 16 000 militaires et 2 500 fonctionnaires provenant de plusieurs pays), afin de maintenir l'ordre, de participer à la reconstruction du pays ravagé par les fureurs des Khmers Rouges et, tâche immédiate, de procéder au déminage du territoire cambodgien.

En revanche, l'Iran est riche en réserves de pétrole et surtout de gaz naturel. Aussi en mai 1973, le Chah ayant décidé de nationaliser la production de pétrole, l'« étranger » commença à encourager une opposition au régime impérial. Quatre ans plus tard, se dérouleront les premières grandes manifestations populaires contre le Chah. Accueilli en France par Valéry Giscard d'Estaing, Khomeyni lancera des appels à la révolte, et il sera écouté, provoquant une révolution – si bien qu'en janvier 1979 le Chah cherchera refuge en Égypte. Depuis a été instauré le régime dit des « mollahs » dans le cadre d'une République islamique. Les instigateurs de la révolution iranienne de 1978-1979 ne se montrent guère satisfaits de leurs interventions, la République islamique n'ayant pas été leur objectif.

A la suite du référendum de 1973, la République est proclamée en Grèce, le 1<sup>er</sup> juin, mais, en novembre, les militaires prennent le pouvoir et abolissent la Constitution de 1968 qui avait contraint le roi Constantín à l'exil.

En juillet 1975, le « putsch des Colonels » permet de renverser le gouvernement chypriote de Monseigneur Makarios, éviction qui servira de prétexte à Ankara pour envahir le nord de Chypre, contraignant plus de 150 000 Chypriotes grecs à fuir vers le sud et vers l'ouest de l'île. Avec 40 000 hommes et 300 chars d'assaut, les Turcs

s'emparent de plus d'un tiers de la surface de Chypre. Lorsqu'elle demandera à devenir membre de l'Union européenne, la République grecque de Chypre se heurtera à un texte fondateur de l'Etat chypriote selon lequel est exclue la possibilité d'adhésion de Chypre à toute organisation politique ou économique dont la Grèce et la Turquie ne seraient pas membres. (Est-ce pour cette raison qu'après s'y être opposée, la Grèce admet que la Turquie devienne membre de l'Union européenne?)

En novembre 2000, M. Kofi Annan soumettra au Conseil de Sécurité de l'ONU un projet de règlement institutionnel de la question chypriote.

Après des mois de négociations et l'offre de nombreux compromis, le plan, sérieusement amendé, sera rejeté par le référendum du 24 avril 2004: 76 % des Chypriotes grecs voteront non. L'Union aura donc une nouvelle frontière avec la Turquie et elle héritera d'un difficile différend frontalier. D'autant plus difficile à gérer que la Turquie sera plus assurée d'entrer dans l'Union. « Nos actes nous suivent », et durant plusieurs décennies...

Après des années de sécheresse, en 1973, c'est la famine en Éthiopie, particulièrement dans les provinces du nord, le long de la frontière avec l'Érythrée, dont l'ONU avait voulu qu'elle formât une fédération avec l'Éthiopie (1950-1952). En guerre contre la Somalie, Addis Abeba ne réussira pas à mettre un terme à la guérilla en Érythrée et en 1974, les militaires éthiopiens déposent le Négus (il sera assassiné en août 1975) et instaurent une bien belliqueuse « démocratie populaire ». Réformes agraires, collectivisation des terres, déplacements de populations, famines, guérillas, assassinats, coups d'État, guerres, alternent dans la « Corne de l'Afrique » durant ces trente dernières années. En 1978, l'URSS était intervenue, aidant les Éthiopiens à récupérer l'Ogaden sur la Somalie. Résultat social de ce triste bilan: le revenu moyen annuel par habitant est de 120 dollars et l'espérance de vie est une des plus basses au monde.

C'est en 1975 que, présidée par Mohamed Syaad Barré, la Somalie s'était détournée de l'administration italienne – et de l'Occident – pour accueillir les Soviétiques et que des bases leur furent cédées en échange d'une assistance financière. Mais, après sa défaite dans son combat contre l'Éthiopie, la Somalie changea de camp (1977), et de gouvernement après un nouveau coup d'État. Suivirent vingt années d'instabilité, d'émeutes, de querelles tribales, de coups

d'État, créant misère, épidémies, famine. En 1992, l'ONU, les États-Unis organiseront successivement les opérations *Provide Relief* et *Restore Hope* qui mobiliseront près de 40000 hommes, de vingt nationalités différentes. Pour aboutir assez pitoyablement aux retraits américain et italien et, en 1995, à l'évacuation des Casques bleus... Aux Somaliens de se réconcilier.

Tandis qu'en Somalie, la page de l'administration italienne était définitivement tournée, l'« Ordre Noir » perpétrait un attentat à bord du train Rome-Munich (août 1974) et, l'année suivante, commençait en Italie une vague d'attentats suivis de manifestations antigouvernementales. Trois ans plus tard, Aldo Moro sera assassiné par les *Brigades Rouges* (fondées en 1970) et vingt années d'instabilité suivront.

En 1975, Rabat rendit publique ses revendications sur le Sahara occidental, ses enclaves espagnoles et aussi sur celles de Melilla et de Ceuta. Et, l'année suivante, la *Marche verte* – plus de 300000 Marocains – avançait vers le sud, ignorant les frontières (la Mauritanie se ranguera d'abord aux côtés du Maroc, contre l'Algérie, pour s'y opposer en 1981). Madrid renonçant à sa portion de Sahara (février 1976). Marche et démarches qui opposèrent Rabat à Alger (expulsion de 30000 Marocains vivant en Algérie) et surtout créèrent une belliqueuse instabilité au Sahara occidental. Un mur de 600 kilomètres de longueur fut édifié afin de protéger les populations marocaines des incursions du Front Polisario. Mais, en 1981, le roi Hassan II acceptera le principe d'une consultation populaire permettant d'en venir à l'autodétermination. Et, en dépit de nombreuses escarmouches entre Marocains et Saharouis, les deux parties acceptèrent un plan de paix élaboré aux Nations Unies (1988). Les négociations se poursuivant, le plan Baker lui fut substitué, lequel fut finalement rejeté trois ans plus tard par les représentants de la *République arabe saharouie démocratique* bien que ce plan, prudemment reportait à plus tard le référendum d'autodétermination, la région devant être, temporairement, gérée par un pouvoir partagé entre Marocains et Saharouis. Le Sahara occidental, la Mauritanie, sont riches en phosphates, ce qui explique les intérêts convergents de Rabat, Alger, Nouakchott et la complexité de la question saharouie.

Alors que Rabat s'installait au Sahara, les Nations Unies dénonçaient et condamnaient la pratique de la torture au Chili. L'année précédente le général Pinochet était devenu le « chef suprême de la

nation ». L'opération « Condor » visant à combattre les mouvements de gauche était lancée, les gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay se joignaient à celui du Chili. En 1977, lors d'un référendum sur la pertinence de cette politique, les trois quarts des Chiliens l'approuvèrent. Vingt-sept ans plus tard ils affichent un avis différent.

C'est peu avant le début de la trentaine évoquée dans ces pages qu'en 1972, au Burundi, près de 80 000 Hutus (majoritaires à 85 % dans le pays) furent massacrés à la suite d'un soulèvement contre la minorité tutsie. Dix ans avant que François Mitterrand n'aille prêcher la démocratie à Bujumbura et engager la France dans une bien funeste aventure.

Les États-Unis, la Russie, l'Inde, l'Iran, le Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique latine !... et la Chine ? En 1974, après des années de « purgatoire », Deng Xiaoping est vice-premier ministre et chef d'état-major général. Le monde apprécie aujourd'hui son œuvre socio-économique, et le développement accéléré de son immense pays dont les États-Unis avaient, après la France (1964), reconnu l'importance. C'est en 1972 que le président Nixon admit, officiellement, que Taïwan était terre chinoise. D'ailleurs, en 1971, la Chine était devenue membre permanent du Conseil de Sécurité et, dans le même temps, évinçait Taïwan de l'Assemblée générale. En 1974, le gouvernement de Pékin décidait d'occuper les îles Paracels et les Spratleys, spéculant sur les futurs « droits de la mer », les zones maritimes économiques exclusives qu'ils attribuent aux pays maritimes, et sur l'éventuel potentiel énergétique « off shore » de ces îlots. Haussant le ton en s'adressant à Moscou, Pékin avait également réclamé à nouveau le respect des traités (inégaux) de 1858 et 1860 relatifs au différend sino-russe concernant les îles du fleuve Amour (20 000 kilomètres carrés en litige).

Elle n'est pas exhaustive, bien sûr, cette énumération des événements – heureux ou malheureux pour les diverses populations concernées – qui imprimeront leur sceau sur les trente dernières années. Les atteintes à l'environnement, en ce qui a trait au monde, et la « construction européenne », en ce qui concerne la France, doivent figurer en bonne place dans cette sévère évaluation des « Trente calamiteuses ».

Grâce à l'effet de serre, c'est-à-dire à la formation d'une protection naturelle de la terre contre une excessive dispersion dans

l'espace des rayonnements qu'elle émet (gaz carbonique, vapeur d'eau, infrarouges, nitrates...) la température moyenne y est de l'ordre de 15° centigrade au lieu de -18 ou -20 qui seraient son lot. Mais l'accroissement des activités humaines – et aussi la vie animale correspondante (méthane) – sont en passe de détruire un équilibre millénaire entre les effets de cette protection naturelle et les exigences actuelles de la vie. Aussi, depuis 1976, la température moyenne à la surface du globe terrestre augmente-t-elle trois fois plus rapidement que ce fut le cas au cours des années précédentes.

Les experts prévoient un réchauffement de 1,5 degré centigrade à 3,5 degrés au cours du XXI<sup>e</sup> siècle (13°-35 au début de notre « trentaine » et 14°-45 à la fin). Au début du nouveau millénaire, la consommation mondiale d'une énergie, fournie à 75-80 % par le charbon, le pétrole, le gaz naturel, produisait des gaz à effet de serre projetant dans la thermosphère quelque vingt milliards de tonnes de gaz carbonique, lequel contribue déjà, à 50 %, à l'effet de serre en tant que constituant naturel de l'environnement terrestre. La combustion incomplète des carburants fossiles, certains solvants, l'évaporation du pétrole, les oxydes d'azotes (provenant des centrales thermiques traditionnelles) contribuent à la formation d'ozone dans l'atmosphère et aussi d'acide nitrique affectant sur terre les voies respiratoires. La conférence de Johannesburg a recommandé de limiter au maximum l'emploi d'une dizaine de polluants s'attaquant à la vie autrement que par l'élévation de température due au renforcement de l'effet de serre. Lors de cette conférence internationale il avait été constaté que les prélèvements des humains sur les ressources de la planète (récoltes, cheptel, biomatériaux) excédaient déjà de 20 % les taux de remplacement. C'est en 1975 que Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, avait découvert que la couche d'ozone commençait à diminuer au-dessus de l'Antarctique sous l'action des chlorofluorocarbones. Les glaces du Groenland fondent, celles de l'Himalaya également, le niveau des mers augmente de vingt à trente centimètres et aussi la température moyenne de l'Antarctique (+2 degrés centigrades). Selon le professeur Edouard Bard, « l'élévation du niveau moyen global des mers se situerait entre 10 et 90 centimètres d'ici à l'année 2100 ». On imagine aisément les conséquences de l'hypothèse pessimiste : seraient envahis par les eaux le littoral atlantique des États-Unis, celui de l'Europe septentrionale en Manche, mer du Nord et Baltique, l'Inde orientale et le Bangladesh, le nord de la

Chine. L'épaisseur moyenne de la glace, dans l'Arctique, est passée de 3,2 mètres en 1975 à 1,8 mètre vingt-cinq ans plus tard. Il n'est pas surprenant que les glaces du Kilimandjaro fondent. Au cours de la trentaine écoulée près de 35 % du glacier couronnant la montagne ont disparu, abaissant le niveau d'eau des rivières qu'elle alimente et faisant redouter une prochaine désertification locale. En réalité, générale est la menace de désertification: l'Afrique subsaharienne, l'Asie Centrale, la Chine, mais aussi le Texas aux États-Unis, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, en Europe, peuvent en être les victimes, et près d'un milliard d'habitants en souffrir. Les hommes ajoutent directement leurs méfaits à ceux de la pollution dont ils sont responsables: au cours des trente dernières années, la forêt amazonienne a été amputée de plus de 15 % de sa surface; au rythme de 160000 kilomètres carrés par an la forêt mondiale disparaît. Et la surexploitation des sols et des océans a encore appauvri les ressources naturelles de la planète: 25 % des mammifères, 12 % des oiseaux, 35 % des produits halieutiques, et aussi 12,5 % des végétaux sont maintenant menacés de disparition.

Mais le développement industriel est une exigence majeure dont il n'est guère possible de conjurer les méfaits. Les émissions de gaz à « effet de serre » sont un redoutable indicateur de l'activité industrielle et, par conséquent, de la « croissance » exigée par les populations. En trente ans, les États-Unis ont porté leurs émissions annuelles de dioxyde de carbone de 1,3 milliard de tonnes à 1,9 milliard, le Proche-Orient de 0,14 à 0,30, mais l'Asie-Pacifique de 0,8 à 2 milliards de tonnes si, en revanche, l'Europe a stabilisé ses émissions à moins de 1 milliard et si la Russie a réduit les siennes de 20 %. Une autre source d'information précise la « contribution » annuelle de chaque citoyen au renforcement de l'« effet de serre »: aux États-Unis chaque personne enverrait 4,5 tonnes dans la haute atmosphère, les chiffres respectifs correspondants étant de 2,1 pour l'Europe de l'ouest, 1,7 pour le Proche-Orient et de 0,6 tonne en ce qui concerne l'Amérique latine. L'ozone est également source de dégâts. En altitude, dans la stratosphère, l'ozone protège bien la Terre de l'ultraviolet. Mais, présent au-dessous de 12000 mètres, c'est un polluant menaçant la santé des humains et aussi la forêt. Le « trou de l'ozone » constaté en 1986 au-dessus de l'Antarctique a été à l'origine de l'accord de Montréal visant à réduire les émissions de chlo-

rofluorocarbone (CEC) dues, pour une large part, à la circulation automobile mondiale.

La Chine et l'Inde n'en sont encore qu'à mi-chemin sur l'exploitation de leur formidable potentiel de production et ils devraient rattraper et dépasser les États-Unis en ce qui concerne la consommation d'énergie. Avec, pour le prochain demi-siècle au moins, des conséquences aussi néfastes pour l'environnement.

Les tristes dernières années n'ont pas contribué beaucoup plus heureusement que les trente précédentes au développement « écologique » de l'humanité. La préparation de la conférence de Johannesburg, en août 2002, a été l'occasion d'un bien sévère bilan: deux milliards n'auraient pas accès à une alimentation saine et régulière et 800 millions d'entre eux seraient sous-alimentés; plus de deux milliards d'êtres humains ne disposent pas de moyens énergétiques modernes et plus d'un milliard manqueraient d'eau potable. En revanche, 20 % de la population mondiale consomment 80 % des énergies fossiles et nucléaires, s'approprient près de la moitié de l'eau douce disponible et polluent dix fois plus que les peuples en voie de développement. Si ces derniers bénéficiaient, il y a trente ans, d'une aide atteignant 0,4 % du PNB des « industrialisés », ceux-ci ont réduit cette aide à 0,22 % de leur PNB, si bien que les deux tiers de la population mondiale doivent toujours subsister avec deux dollars/jour, voire moins.

C'est en 1972 que s'était tenue, à Stockholm, la première conférence internationale sur l'environnement, et plus généralement, sur l'état de la planète. Au cours des trente années qui suivirent, les tentatives internationales se sont succédées, chaque fois parfaitement documentées et chaque fois en adoptant de sages résolutions. Mais en ne réalisant que de modestes progrès. Ce fut le cas à Rio de Janeiro en 1992, à Pékin en 1995, à Copenhague où l'on décida de lutter contre la « pauvreté absolue », à Kyoto, en 1997, où les conférenciers s'accordèrent sur la nécessité de réduire de 6 à 8 % – à partir de 2008 et avant 2012 – les émissions de gaz à effet de serre, réductions mesurées sur les chiffres relevés en 1990. Au sommet de Johannesburg, en 2002, les agents dévastateurs de l'environnement furent une fois de plus dénoncés, et limitée, sinon interdite, l'utilisation des produits qui les propagent. Mais force fut de constater qu'en mars 2001, le président Bush avait refusé de ratifier le protocole de Kyoto – bien que les États-Unis fussent les plus grands émetteurs de gaz à effet de

serre (se conformer aux recommandations de Kyoto aurait coûté 60 milliards de dollars aux pays « riches »).

Autre fléau – et non des moindres – qui singularise cette calamiteuse trentaine, le SIDA. C'est à la fin des années 70 que le Centre épidémiologique d'Atlanta signala l'apparition d'une maladie d'origine inconnue. Ce *syndrome d'immunoséquence acquise* fut communément appelé SIDA. Il serait responsable, dans les vingt prochaines années, d'environ 70 millions de décès, se révélant plus meurtrier que la peste noire du XVI<sup>e</sup> siècle qui fit 25 millions de morts en Europe et 23 en Asie, pour réapparaître sporadiquement au cours des siècles suivants, y compris durant le XX<sup>e</sup> siècle.

De 1975 à 2003, la population mondiale a augmenté de 48 % pour dépasser, aujourd'hui, 6,2 milliards. Cet accroissement, et la perspective de voir le nombre des habitants de la planète stabilisé aux alentours de 11 milliards, imposent, à l'évidence, la révision des conditions du développement. Au cours des trente prochaines années l'humanité consommera deux à trois fois plus d'énergie qu'aujourd'hui. Si cette dernière hypothèse était vérifiée, ce ne sont plus 12000 ou 15000 millions de tonnes d'équivalent-charbon dont il faudrait disposer annuellement, mais 30000 à 40000 millions (ou 1200 exajoules/an). Afin de réduire et de limiter l'émission de gaz à effet de serre et, plus généralement, la diffusion dans l'espace de gaz nuisible à la vie, il faudrait que près des trois quarts des énergies alors utilisées soient non polluantes. Totale, en effet, sera l'incompatibilité entre l'augmentation de la population et de l'énergie individuelle – ment consommée, et le recours aux produits fossiles usuels (charbon, pétrole, gaz naturel). Aussi reviendrait-il aux énergies ne produisant pas d'oxyde de carbone de répondre aux trois quarts des futurs besoins de l'humanité. Or, de nos jours, les énergies non polluantes, dites renouvelables (vent, soleil, géothermique, hydraulique, biomasse) ne fournissent qu'une faible fraction de l'énergie consommée, de l'ordre de 9 à 10 % (et l'énergie nucléaire 7 % environ), soit 40 exajoules ou encore 1200 millions de tonnes d'équivalent-charbon.

Il n'est pas concevable qu'en 2050, la demande d'énergie ayant été multipliée par trois, la part des énergies renouvelables – et écologiquement « convenables » – ait été multipliée par 20 ou 22 afin de fournir les 800 ou 900 exajoules théoriquement nécessaires. Tout au plus, selon les spécialistes, après une trentaine ou une quarantaine d'années d'efforts de recherches et d'expérimentations ces énergies

non « carbonigènes » pourraient-elles satisfaire 20 % des besoins, soit quelque 240 exajoules grâce à une appréciation technique d'un facteur 6, ce qui n'est pas négligeable.

Restent l'hydraulique et le nucléaire, tous deux « écologiques ». La première de ces deux sources d'énergie paraît, mondialement, quasi saturée, la géomorphologie ayant été partout largement exploitée et les populations rechignant à faire place aux eaux des grands barrages.

Au début du nouveau millénaire, 17 % de l'électricité mondiale était à porter au crédit de l'énergie de fission (celle-ci, on l'a vu, comptant pour 7 % dans le bilan énergétique général). En ce qui concerne ses utilisations industrielles, ses limites proviennent de l'aver-sion des populations pour le nucléaire, qu'il s'agisse de la sécurité des installations ou de la neutralisation des déchets radioactifs et dangereux pendant des dizaines de milliers d'années. Et aussi des réticences des gouvernements des pays nucléairement nantis et redoutant une « prolifération horizontale » qui annulerait les privilèges que leur confère la possession du génie nucléaire.

Dans l'avenir, l'approvisionnement en uranium naturel de quelque 1000 ou 1500 réacteurs futurs – succédant aux 430 actuellement en fonctionnement – peut être aisément résolu à la fois par le retraitement quitte à obtenir du plutonium militairement utilisable, et par des prélèvements sur les quelque quatre milliards de tonnes d'uranium dissous dans les océans. Quant aux déchets, outre l'enfouissement profond dans des sols géologiquement sûrs, certains scientifiques envisagent de les projeter sur le soleil... En complément de cette source d'énergie bien spécifique, de surcroît sujette à controverse, l'agriculture énergétique peut fournir un utile combustible « écologique ».

Entre un demi-milliard et un milliard d'hectares serait disponible pour des récoltes énergétiques, et cela sans peser sur la production des céréales nécessaires à l'alimentation.

Au cours des trente dernières années, nombreuses ont été les études relatives à l'énergie indispensable au développement d'une population en augmentation, mais peu de décisions ont été prises, sinon celles inspirées par des populations mal documentées, davantage victimes des intérêts énergétiques immédiats qu'incitées à préparer l'avenir.

Et la calamiteuse Union européenne ?

Née des décombres de l'étreinte allemande sur l'Europe, l'« idée européenne » a conduit à la « construction européenne », laquelle a progressé durant un demi-siècle sur les fragiles fondations d'une équivoque destinée à égarer l'opinion publique. Les acteurs – et les bénéficiaires – de l'entreprise européenne » se sont bien gardés d'exposer publiquement les termes de l'inéluctable alternative : ou bien c'est l'Europe-État, et dans ce cas les Nations deviennent ses provinces, ou bien les Nations demeurent des États et l'Europe reste une expression géographique. Aucun statut intermédiaire ne serait viable. Il n'a jamais existé longtemps, nulle part dans le monde. En cette fin de l'année 2004 les thuriféraires de l'Europe-État dissimulent leur dessein : le traité constitutionnel (?) rédigé par la Convention que présidait Valéry Giscard d'Estaing ne vise qu'à créer un état intermédiaire imposant le recours au fédéralisme intégral. Les Institutions créées par cette Convention sont si absurdes qu'appliquées elles placeraient l'Europe-État dans une telle situation d'infériorité face à des États aux Institutions éprouvées par les siècles, tels les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres pays émergents encore, que cette Europe-État éclaterait, ou plus probablement adopterait un système éprouvé par le temps, c'est-à-dire l'empire ou le fédéralisme. Aussi l'engrenage giscardien a-t-il pour objet la destruction des Nations-États et une provincialisation parcellisée comme le souhaitent les Allemands... non pour eux-mêmes mais pour tous leurs voisins. L'ex-président français achève le travail de destruction entrepris par l'Allemagne et ses quatre guerres, la mise à feu et à sang des Balcons étant dernière en date, 130 ans après Sedan.

Si, au trois-quarts de l'édifice en construction, l'État-Europe suscite de vagues espoirs, en revanche, ceux-ci n'escamotent pas les dures réalités omniprésentes, par exemple :

- L'affaiblissement de l'État désormais incapable de répondre aux attentes des citoyens, politiquement, socialement, diplomatiquement.
- Le marasme économique, le chômage.
- Le renchérissement du coût de la vie.
- La désindustrialisation et les délocalisations.
- La suppression des frontières, l'immigration incontrôlée.
- L'insécurité aggravée par la rencontre de cultures très différentes sur le territoire qui fut national.

- La vassalité militaire et les guerres sous commandement étranger, visant des objectifs contraires à ce que fut l'intérêt national (Balkans, Irak, Afghanistan).

- L'anachronisme et coûteuse décentralisation politique et administrative, la création de potentats locaux, avec pour corollaires l'émiettement des ressources de la collectivité, et l'affaiblissement de l'État afin de le préparer à un rôle régional.
- La fuite des capitaux français excédant, d'ailleurs, la mainmise des fonds de pensions étrangers sur le travail français.
- La disparition des entreprises de haute technicité, telles l'*Aérospatiale*, *Péchiney*, bientôt *Alstom*.

- La dislocation de ce qui fut l'unité nationale avec l'irréductibilisme corse et basque en attendant le breton, l'occitan et le savoyard, la parcellisation du territoire français encouragée par Berlin et par Bruxelles.

- Le triomphe des lois du marché, la destruction du service public, et des fameux « avantages acquis » au cours des deux siècles de luttes sociales, le *way of life* à l'américaine succédant à « l'art de vivre » à la française.

Comment, en si peu de temps, en est-on arrivé là ? La concomitance du « virus » européen Jean Monnet et d'Institutions mortifères a mis un terme à des siècles d'efforts, d'épreuves et de succès alternés, éteignant le flambeau qu'a longtemps brandi la France souveraine.

Nombreux sont aujourd'hui les Français qui estiment que la France n'est plus, par ses dimensions et sa population, à la mesure des affrontements internationaux de l'heure et qu'elle sera bien plus incapable encore de relever les défis de demain.

Installé à l'Élysée en 1974, Valéry Giscard d'Estaing avait déclaré qu'avec seulement 1 % de la population mondiale la France comptait pour peu de chose dans le monde. Ce qui signifiait également que l'Allemagne (82 millions) et, demain, la Turquie (70 millions) devaient, elles aussi, se fondre dans un plus vaste ensemble politique. Serait-ce que, selon l'ex-président, au-dessous de 100 ou de 150 millions d'habitants un pays ne pourrait demeurer souverain ? L'argument présidentiel est encore largement utilisé trente ans plus tard.

Mais l'« idée européenne », la transformation d'une expression géographique en réalité politique a d'autres origines. Poétique d'abord puisque Lamartine, en 1848, et Victor Hugo, en 1867, mani-

fêstèrent leur enthousiasme pour une Europe-nation sans pour autant mobiliser gouvernements et populations. En revanche, les guerres voulues par l'Allemagne incitèrent successivement Coudenhove-Kalergi, Herriot, Loucheur, Schuman, Briand, Churchill, Blum, Spaak, Gasperi, à militer pour les États-Unis d'Europe, à organiser des mouvements pro-européens et à mettre sur pied les premiers organismes supranationaux, dont, sur le plan économique, le projet de Jean Monnet relatif à la haute autorité coiffant la production française et allemande de charbon et d'acier. Le *Conseil de l'Europe occidentale* en 1954 et le *Traité de Rome* instituaient la *Communauté économique européenne* et l'*Euratom*, en mars 1957. Un marché commun resserrerait les liens économiques, adopterait une politique agricole commune et exigerait le bon fonctionnement d'une Commission exécutive et d'une Assemblée siégeant à Strasbourg. Il s'agissait, à petits pas, de nouer les mailles du filet européen afin de révéler un jour la nécessité d'un pouvoir politique supranational...

Des entretiens Pleven-Monnet qui se déroulaient rue Saint-Dominique, lors des premiers débats sur la Communauté européenne de défense, il ressort que le « père de l'Europe » – Jean Monnet – avançait trois solides arguments, du moins étaient-ils jugés tels dans le contexte international :

– Seuls les États-Unis d'Europe, et la fin des nations et des manifestations belliqueuses de leurs sentiments nationaux, mettraient un terme aux guerres franco-allemandes et instaurent la paix en Europe, et, dans une large mesure, dans le monde.

– Il fallait tirer parti de l'engagement américain en Europe. A la différence de ce qui s'était passé à la fin de la Première Guerre mondiale, les États-Unis, à cause de la menace soviétique naissante, demeureraient en Europe et Paris, allié de Washington – à la différence de Bonn qui ne l'était pas encore – pourrait obtenir, grâce à l'appui des États-Unis, un rôle majeur dans la future Europe politique.

– Enfin, le modèle américain devait inspirer les gouvernements européens. Leur système fédéral avait prouvé son efficacité et, dans tous les domaines, les États-Unis venaient de démontrer leur puissance.

Avec le recul du temps, l'argumentation apparaît plus sommaire. L'atome militarisé impose le renoncement aux guerres, du moins à celles auxquelles Jean Monnet se référerait. Cette arme nouvelle n'était pas l'apanage des très « grands », le Royaume Uni venait de s'en doter. La paix pouvait avoir d'autres fondements que la fin des nations. Et la formation des États-Unis d'Amérique s'est faite dans des conditions qui ne peuvent avoir leurs pareilles en Europe, historiquement et démographiquement, les deux continents n'ayant rien en commun. Un demi-siècle plus tard, gigantesque puissance militaire, les États-Unis sont contraints – ou estiment nécessaire au maintien de leur statut de superpuissance – de malmenier la paix, un peu partout dans le monde. Et s'ils réprouvent, chez les autres, les manifestations de nationalisme, celui-ci n'en est pas moins le ressort de leur vitalité.

Au pouvoir, le général De Gaulle avait hérité de tous les embryons d'une politique européenne : le *Traité de Rome* venait de créer un marché commun et, en 1958, s'était tenue à Strasbourg la première séance de l'Assemblée, déjà qualifiée de Parlement.

Aussi, lors de son allocution du 31 mars 1960, le général avait-il tenté d'élever un barrage de bon sens au torrent européiste, en lui faisant toutefois une concession, puisqu'il avait évoqué une éventuelle confédération européenne : « ... sans doute aussi, faut-il que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des États, en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante confédération ». Mieux que quiconque, le général savait que le système confédéral, lorsqu'il a été tenté, s'est très vite révélé un échec et qu'il a été le tremplin du fédéralisme, c'est-à-dire de la transformation des nations en provinces. Le « peut-être » du général De Gaulle était sans doute une concession sans importance à l'imaginaire du moment. Cependant, cette concession fut transformée en obligation lorsque, l'année suivante, le plan Fouchet, ou encore un système d'union des États souverains, tenta de représenter une contribution positive à l'idée européenne. Sans succès. Et, en 1962, le général De Gaulle s'écriait : « ... il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors, naturellement, des mythes, des fictions, des parades... On se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six États acceptent de se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité... Il n'y a pas de moyen... de

faire en sorte qu'une majorité étrangère puisse contraindre des nations récalcitrantes...»

C'était compter sans l'obstination de l'Allemagne cherchant à reconstituer – sous une forme acceptable au XX<sup>e</sup> siècle – le Saint Empire. Exalté par la grandeur d'une réconciliation, le général De Gaulle a fait une excessive confiance à nos difficiles voisins. S'adressant au chancelier Adenauer, le 8 juillet 1962, il lui disait : « Vous avez vu se lever autour de vous cette compréhension, cette bonne volonté, pour tout dire cette cordialité venue des profondeurs françaises et qui, à travers vous, s'adressaient à l'Allemagne d'aujourd'hui et de demain. Il fallait que chez nous, le sentiment public vous rendit hautement hommage. » L'année suivante le traité de l'Élysée ayant été détourné de son objet par le Parlement allemand, le général perdit ses illusions. « Les Allemands ! il faut les envoyer promener ! » Leur « balade » allait coûter cher à la France. Non seulement lors de la réunification et du franc fort accompagnant le mark fort destiné à attirer des capitaux mais, auparavant, par l'obstination européenne de Bonn triomphant aisément des faiblesses de la France giscardienne et miterrandienne. En janvier 1985, la Commission présidée par J. Delors, proposa la suppression de toutes les frontières internes, préparant ainsi l'adoption de la Convention de Schengen (janvier 1990). En 1988, J. Delors avança le projet de soustraire un million d'hectares à la culture – ce qui ne laissera pas d'« arranger » les cultivateurs d'outre-Atlantique. Signé en décembre 1991, le Traité de Maastricht, d'inspiration allemande, sera ratifié par la France en septembre 1992, à l'issue d'un référendum orchestré par la propagande gouvernementale : espace économique européen ouvert, monnaie unique, création d'une banque centrale installée à Francfort, principe de subsidiarité destiné à diviser la souveraineté et à affaiblir les États. Bonn imposera, en 1996, l'adoption d'un pacte de stabilité que ni l'Allemagne ni la France ne seront capables de respecter. Et ce sera, l'année suivante, le traité d'Amsterdam et ultérieurement, l'élargissement, y compris à la Turquie (Helsinki 1999), et le traité de Nice imposé par Berlin.

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, à l'expiration des Trente calamiteuses, la partie était jouée... et perdue pour la France.

Jusqu'en 1974-1975 a subsisté une certaine ambiguïté sur les objectifs de la politique française à l'égard de la « construction européenne ». Mais, après la reconnaissance officielle de la

« petite » de la France dans le monde, les dirigeants successifs du pays, disposant des pouvoirs excessifs que leur attribuent les Institutions de la V<sup>e</sup> République – modifiées en 1962 – se sont tous efforcés d'apporter leur contribution à la future Europe-État. Souscrivant à des textes sinon tous inintelligibles, du moins assez obscurs, pour décourager l'exégèse afin de tenir la population à l'écart de leurs dessein, ils ont créé l'irréversible. C'était s'en remettre à la méthode Jean Monnet qui visait à faire adopter des mesures techniques qui conduiraient inéluctablement à l'édifice politique recherché. Ayant apporté sa pierre à cette construction, Valéry Giscard d'Estaing, trente ans plus tard, en est au dernier étage avec son projet de traité constitutionnel créant le système politique hybride dénoncé par le général De Gaulle. Ce n'est là qu'une étape sur le chemin de l'Europe-État fédéral, donc du renouveau national.

Trois hommes au pouvoir et trente années ont suffi à détruire des siècles de lutte pour la puissance et l'indépendance. Dans l'indifférence, voire avec le consentement général des Français, peut-être las d'avoir été si grands bien que peuplant un si « petit » pays.

## 2. Unique était la France

Par son infinie diversité la surface terrestre offre à la vie, qu'elle soit humaine, animale, ou végétale, des conditions différentes de développement. En ce qui concerne les populations, la pluralité du milieu physique, l'environnement comme on dit aujourd'hui, a façonné très différemment les peuples, fractionnant fort inégalement l'humanité.

Jusqu'à une époque récente le milieu physique, c'est-à-dire le climat, le relief, la nature des sols, l'accès à l'eau, le voisinage humain, décidaient quasi souverainement de la spécificité des différentes sociétés humaines. En dépendaient leurs mœurs, leur culture, leur comportement socio-économique, leurs succès ou leurs échecs dans l'épreuve. (Depuis l'explosion industrielle le cours des choses a été inversé et c'est l'humanité, de plus en plus exigeante, qui modifie, à ses dépens, l'ordre de la nature.) Le territoire de la France rassemble, à lui seul, toutes les caractéristiques matérielles du développement de la population qui l'habite.

L'Histoire de la vie sur Terre enseigne que les grandes civilisations, chronologiquement, ont d'abord été fluviales, naissant sur les rives du Nil, du Tigre et de l'Euphrate, du fleuve Jaune, du Gange et, outre-Atlantique, du Rio Grande. Puis, elles se sont épanouies autour des mers étroites, celle d'Oman, la mer Jaune, la Méditerranée, les Caraïbes enfin, autour des océans, l'Indien et l'Atlantique hier et aujourd'hui, demain, le Pacifique, le plus étendu d'entre eux.

De même, la géomorphologie de l'Europe géographique explique le rayonnement prolongé de ses peuples. En zone tempérée, l'Europe, isthme occidental de la masse terrestre eurasiatique, est la zone du monde où l'eau et la terre sont le plus étroitement imbriquées, avec les îles, les presqu'îles, les péninsules, les caps et les

mers intérieures et aussi avec des fleuves tranquilles, navigables, quadrillant l'espace terrestre comme si la nature avait voulu faciliter la vie, susciter là les mouvements et les échanges.

Et la Grèce au littoral déchiqueté, au vaste domaine insulaire, est la portion d'Europe où l'eau et la terre sont les plus confondus, l'influence civilisatrice de la mer apportant ses bienfaits à la terre mais exigeant d'elle un surcroît de technicité, superflu sur le sol. A cette association de la terre et de la mer, la Grèce doit sans doute la prodigieuse avance de sa civilisation.

Dans ses *Problèmes de géographie humaine*, Albert Demangeon avait décrit la France « comme une vieille nation, mélange subtil des apports de la nature, sur un espace bien déterminé, et des hommes vivant sur ce même espace, la France résultant d'une mutuelle et permanente réaction de l'espace et de la vie durant près de deux millénaires ». Il en est ainsi, à des degrés divers, des populations assez structurées pour engendrer un État gérant la fraction d'espace terrestre exploité par des hommes résolus à vivre ensemble en formant une nation.

Mais l'espace terrestre, sinon le temps, met en évidence, vues par l'homme, les aberrations de la nature relatives à l'inégale répartition des ressources matérielles, donc aussi humaines.

Dès que l'homme a été capable de tirer du sol une part de ses ressources, de les accumuler, de les défendre en érigeant des frontières, la crainte de carences alimentaires et la comparaison des différentes conditions d'existence ont lancé les plus démunis à l'assaut des ressources qui leur manquaient. Et ce furent les guerres pour l'espace nourricier, pour la sécurité ensuite, la suprématie enfin. En quête du « mieux vivre » les peuples se sont aussi rassemblés en nations, à la fois pour se défendre et pour attaquer.

Pour les Anciens, l'espace géographique compris entre le Rhin et l'Atlantique, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et la Manche s'appelait déjà Gallia. Bien que sommaires les notions de géographie de l'époque avaient été suffisantes pour définir les limites naturelles du territoire et de décider, à quelques débordements près, de l'étendue de la Gaule. Ainsi, dès l'Antiquité, la morphologie du territoire avait, confusément, assigné aux diverses populations qui allaient s'y installer d'étendre leur domaine jusqu'à ses limites naturelles.

Diverses et nombreuses ont été ces populations. Les Celtes d'abord, probablement venus de l'est européen pour se fondre avec

les autochtones – dont on ne sait guère ce qu'ils furent – pour former le peuple gaulois. Du sud vinrent les Grecs, qui fondèrent Massilia et les Romains, de l'est, les Francs et, au début du V<sup>e</sup> siècle, les Barbares ou semi-Barbares venus de l'est, la plupart fuyant, eux-mêmes, les Huns.

Au sud, encore, les musulmans s'emparèrent du littoral méditerranéen, remontèrent le Rhône tandis qu'ils contrôlaient la Méditerranée occidentale et ses îles. Leur intervention déplacera vers le nord le centre politique de la France et mettra un terme à la Lotharingie, créée par le traité de Verdun, les trois fils de Lothaire se partageant cet éphémère royaume. Mais, du nord les Vikings attaquaient les côtes de la France et par son réseau fluvial pénétraient, loin, sur ses terres. Il fallait leur céder la Basse-Seine devenue la Normandie.

A ces vagues d'assaillants et aux vastes migrations de populations visant leur installation en France allaient succéder, durant des siècles, les guerres faites à la France, Londres, Madrid, Vienne, avant Berlin, menaçant son existence en tant que nation souveraine.

Cette menace quasi permanente, tous azimuts dirait-on aujourd'hui, est à l'origine de trois caractéristiques successives du pouvoir politique en France :

– Dans une première phase les chefs de guerre sont devenus chefs d'État.

– Ce fut le cas de Clovis, chef franc, fils de Childéric, qui soumet les Wisigoths, chasse les Alamans, repousse l'envahisseur au-delà du Rhin, élimine la menace burgonde, triomphe des Goths et rallie à lui la Bretagne. Seule la Bourgogne demeure hors du royaume de France.

– Et aussi du fils de Charles Martel, Pépin le Bref père de Charlemagne, héritier direct de la victoire de Poitiers sur l'envahisseur musulman. Il obtint du pape Etienne II qu'il lui donne l'onction de l'huile sainte à Saint-Denis, inaugurant ainsi la royauté de droit divin.

– Et encore le cas du comte Eudes qui défendit victorieusement Paris assiégé par les Normands et que Charles le Gros n'a pas su protéger. Les grands seigneurs hissèrent Eudes sur le pavois, le proclamant roi à Compiègne. Et Eudes était le grand-père de Hugues Capet. Autre innovation, celui-ci assura la continuité du pouvoir en faisant, de son vivant, désigner comme futur souverain son fils Robert.

La seconde phase a été celle des souverains rassembleurs :

– Dagobert qui ramena la Bourgogne dans le giron du royaume.

– Philippe Auguste qui s'empara de l'Artois, du Vexin normand, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et de la Bretagne, alors possession de la couronne d'Angleterre.

– Louis IX, si le roi d'Aragon renonçait au Comté de Toulouse, le roi de France acceptait de céder ses droits sur celui de Barcelone, au-delà des Pyrénées et ne laissant aux Plantagenêts que la Guyenne. La sagesse du souverain accordait, déjà, à la France l'une des premières places en Europe.

– Philippe IV le Bel magnifia l'État, donnant à la France les rudiments d'une administration solide et créa l'embryon des futurs États généraux.

– Charles VII reprit la Normandie aux Anglais et aussi la Guyenne. La guerre de Cent ans se terminait sur une ultime victoire française et l'envahisseur d'outre-Manche ne conservait que Calais.

– Louis XI créa en France une armée permanente dotée largement de l'arme nouvelle : l'artillerie, et manœuvra diplomatiquement pour saper l'autorité du duc de Bourgogne. Sa mort devant Nancy permit au roi de France de reprendre la Bourgogne et la Picardie.

Troisième phase : celle des souverains centralisateurs. La France royale, enfin géographiquement identifiée à la Gaule antique, il restait à lui donner en Europe la place éminente que ses richesses naturelles et sa nombreuse population lui assignait. C'est à quoi vont s'employer durant deux siècles les souverains centralisateurs, François I<sup>er</sup> en tête, imposant l'usage du français sur toute l'étendue du territoire, tenant tête, avec des fortunes diverses, aux ambitions de Charles Quint et châtiant le connétable de Bourbon qui, passé dans le camp ennemi, avait tenté de s'emparer de Marseille à la tête de troupes étrangères.

Mais la querelle religieuse et, à l'intérieur, près de quarante ans d'hostilités, allaient, à nouveau, menacer l'unité nationale, affaiblir l'autorité royale, faire le jeu des voisins de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne.

Henri IV releva le défi : reconstruire la France déchirée par la guerre civile. Il inaugure une période dont l'Histoire offre peu

d'équivalents : durant plus d'un siècle, une succession ininterrompue de souverains et d'hommes politiques œuvrant continûment pour la grandeur de leur pays. Tous les écoliers connaissent – ou du moins connaissent – ces binômes de grands administrateurs que furent Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Anne d'Autriche et Mazarin, Louis XIV et Colbert.

Jean Bodin, dans sa *République* publiée en 1576, avait donné à la monarchie sa doctrine, précédant ainsi Thomas Hobbes qui, outre-Manche, tempérait l'indispensable pouvoir absolu d'alors, non pas seulement par le respect de la loi divine mais aussi par le consentement tacite des représentants de la population.

Pour la France, ce fut le « Grand Siècle ». Mais après avoir franchi tant d'obstacles, triomphé de tant d'adversaires et souffert tant de maux, la question se pose : pourquoi cet acharnement à occuper cette terre de France et, de nos jours, à en défaire l'État ?

Même muette une carte géographique répond à la question. Regardez la France :

Un promontoire où sur ses rivages ne peuvent que venir aboutir et s'installer les peuples de la masse eurasiatique orientale fuyant l'aridité des terres, la sévérité du climat ou la dureté des mœurs. Un long littoral donnant accès aux ressources de la mer et au nord, à l'ouest, au sud, accès au monde extérieur, un littoral partiellement réchauffé par le *Gulf stream*.

A l'intérieur un relief modéré formant un cadre naturel – comme si la morphologie de la croûte terrestre avait voulu tracer les contours d'une future nation. Une proportion très élevée de terres fertiles aux dispositions et à la nature assez diverses pour élargir au maximum la gamme des produits de la terre. Des fleuves navigables judicieusement répartis pour ne léser aucune portion du territoire. Ils l'alimentent et forment des moyens de circulation unissant entre elles les différentes régions du pays.

Enfin un climat tempéré et d'abondantes précipitations dues à la forte influence océane s'exerçant en France sans aucune barrière naturelle.

Depuis la fin de la glaciation ce territoire a été largement occupé par l'homme. Quatre siècles avant l'ère chrétienne 7 millions y auraient vécu. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle il comptait plus de 20 millions alors que les îles britanniques n'en abritaient que 3,5 millions.

Et en 1800, à la veille du grand déclin démographique, les Français étaient, à neuf millions près, aussi nombreux que les Russes, plus nombreux que les habitants de l'empire des Habsbourg.

Mais l'ère industrielle n'a pas favorisé la France, relativement pauvre en ressources énergétiques alors que la consommation d'énergie décidait du développement industriel, donc économique. Le recours à l'énergie nucléaire a laissé entrevoir une solution, au moins partielle, au problème posé par la pénurie d'énergie, clé du développement. Momentanément, au cours des années 70, le gouvernement français l'avait compris. Depuis, les campagnes de l'étranger, la démagogie dominante à l'intérieur, la puissance des intérêts pétroliers, risquent de perpétuer la coûteuse dépendance énergétique de la France. Elle n'en demeure pas moins la plus belle et la plus hospitalière des régions du monde et l'admirable patrimoine que lui laisse sa grandeur passée attire la pratique.

La perspective de la voir devenir le plus grand musée du monde ne semble pas déplaire à ceux qui la gouvernent.

Dans une large mesure l'histoire de la France c'est aussi l'histoire de l'affrontement entre les forces décentralisatrices et les évidents avantages de la centralisation.

Où bien le territoire est politiquement parcellisé, que ce soit par la féodalité, les démarches de l'étranger ou les passions de la politique intérieure, ou bien l'unité confère au pouvoir, en principe au profit de toute la collectivité nationale, la puissance qui lui permet, dans l'indépendance, d'assurer à la nation la sécurité, la prospérité et le rayonnement.

Les Capétiens ont réussi en trois siècles à vaincre la fragmentation féodale, reprenant, en les additionnant, les parcelles de ressources et de pouvoir dispersées sur le territoire. C'est cette quête d'unité qui conduisit à l'échec la tentative des Plantagenêts de fonder un royaume de part et d'autre de la Manche.

Si, aux sources de notre Histoire, les Druides avaient créé, en Gaule, un embryon de patriotisme, des siècles d'épreuves donneront à ce patriotisme politico-religieux une forme concrète, le droit divin l'emportant sur le droit public.

La guerre de Cent ans terminée, l'épreuve avait été si rude que les trois ordres, le clergé, la noblesse, le peuple, non seulement se soumièrent au pouvoir renaissant mais s'accordèrent confusément pour lui laisser le champ libre.

Les Constitutions successives des régimes politiques qui succèdent à la monarchie avaient toutes retenu la leçon des cruelles épreuves de la nation en affirmant l'indivisibilité de la République.

Celle de 1958, modifiée en 1962, n'a pas empêché, bien au contraire, les abandons de souveraineté qui provoquent la dislocation de la nation et l'émiettement du pouvoir sanctionnant et amplifiant le recul de la souveraineté de l'État.

Les techniques de la communication accélérant et amplifiant les échanges financiers et commerciaux, un fort pouvoir centralisateur eût été seul en mesure de tempérer les excès de l'économie de marché naturellement plus soucieuse de rendement financier que de social.

C'est alors que la mondialisation donne la priorité à l'économie aux dépens de la politique, qu'à contretemps le gouvernement de la France a renoncé à exercer, dans le cadre constitutionnel, les pouvoirs régaliens qu'il détient. Le voici incapable de veiller à l'intérêt de ses ressortissants, privé qu'il est des moyens de gouverner. Il ne peut plus, au profit des Français, conduire les finances, l'économie, l'industrie, l'action sociale, la diplomatie et les armes de la France.

La France obéit aux directives de Bruxelles, s'incline devant l'économie de Francfort, engage ses forces sous commandement étranger, n'a plus de monnaie nationale, plus de frontières, de moins en moins d'industrie, de plus en plus de mainmise étrangère sur les activités de production qui lui restent, plus d'industrie d'armement, elle ploie sous le faix de strates politico-administratives beaucoup trop nombreuses qu'elle crée pour diluer davantage encore les pouvoirs de l'État, dont la faiblesse encourage la parcellisation du territoire et le réveil de nationalismes désuets. La « Construction européenne » exige la « déconstruction » préalable de la France.

Il lui avait fallu dix siècles d'efforts, de sang et de larmes, mais aussi de succès politiques et militaires pour devenir une puissance.

Il aura suffi de trente années de gestion politique fantaisiste, dont la mémoire des responsables devra, un jour, rendre compte devant le tribunal de l'Histoire, pour défaire cette prodigieuse construction humaine qu'a été la France.

### 3. La pierre tombale de la V<sup>e</sup> République

Adressant un message au Parlement, le 19 mai 1995, M. Jacques Chirac avait écrit :

« La Constitution de la V<sup>e</sup> République, après trente-sept ans d'existence, a témoigné de ses vertus. Si l'on excepte la III<sup>e</sup> République, c'est le dispositif institutionnel qui, depuis 1789, a offert le cadre le plus long à notre vie politique. Cette durée, cette permanence, l'adhésion qu'elles suscitent auprès des Français, nos Institutions les doivent à l'organisation originale et équilibrée des pouvoirs, voulue par le général De Gaulle. Le Président de la République incarne la continuité du pays, le gouvernement conduit la politique de la nation, le Parlement, l'expression politique du suffrage universel, légifère, contrôle et débat des grandes orientations de la nation. »

« Je veux un État vigoureux, impartial, exigeant pour lui-même et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics. Un État proche du peuple, de ses attentes, de ses espérances. La politique de la France doit être portée par une grande ambition nationale. Une ambition partagée, une ambition à la mesure de ses attentes qu'expriment nos compatriotes. Une ambition digne de notre peuple et de son histoire. »<sup>1</sup>

C'est là un discours électoral : des mots sans rapport avec la réalité. Mis à part le texte constitutionnel du 4 novembre 1848 qui a conduit au coup d'État du 2 décembre 1851, aucune des nombreuses Constitutions de la République ne se sont révélées aussi néfastes que celle du 4 octobre 1958 malencontreusement modifiée le 6 novembre

<sup>1</sup> Cité par J. Roux, *Constitution française, Constitution européenne et statut pénal du chef de l'État*.

1962 et qui a pour seule « vertu » d'avoir permis, avec son autodes-  
truction, celle de la France État souverain. Faisant appliquer les  
directives de Bruxelles, le Parlement n'est plus « l'expression poli-  
tique du suffrage universel », d'autant que ni le « gouvernement » ni  
le Parlement n'ont les moyens de « débattre des grandes orientations  
de la nation ». L'État n'est ni « vigoureux », ni « impartial », ni  
« exigeant » pour lui-même. Il n'a jamais, en France, été aussi faible,  
incapable même de fixer la TVA de ses restaurateurs : l'élection du  
président de la République a généralisé la « pensée unique » et le plus  
étroit conformisme, la faiblesse du pouvoir lui imposant de faire taire  
la critique. Enfin, si l'État se révèle « exigeant pour lui-même », c'est  
par les avantages qu'il s'octroie abusivement, car la V<sup>e</sup> République  
est la plus mafieuse des Républiques qu'ait eu le France.

Quant à la « grande ambition », si c'est au traité de Rome, à celui  
de Maastricht, au pacte de stabilité, aux accords de Nice et, finale-  
ment, à l'adoption du projet de « traité constitutionnel » de Giscard  
d'Estaing qu'il est fait allusion, la fameuse « grande ambition »  
aboutit à transformer la nation française en province d'une sorte  
d'Empire européen dans lequel la France n'exercera pas le dixième  
du pouvoir, si bien qu'elle ne sera plus ni souveraine, ni indépen-  
dante, ni maîtresse de son destin. Une belle « grande ambition ». Si  
les Français se laissent prendre à de pareils discours, ils n'ont pas,  
ensuite, à se lamenter de leur sort. Dans le passé les régimes politi-  
ques successifs de la France ont eu à lutter contre l'ennemi de l'exté-  
rieur, et pas toujours avec succès. La V<sup>e</sup> République, elle, n'a pas  
d'ennemi désigné. Elle a, elle-même, creusé sa tombe.

La Convention présidée par M. Giscard d'Estaing achève le tra-  
vail. Il lui incombe de sceller la pierre tombale. Avec le soutien des  
fossoyeurs officiels de la V<sup>e</sup> République, théoriquement représen-  
tants de la volonté populaire. On a voulu innover. Les peuples aiment  
le « changement », la « nouveauté », l'inconnu leur paraissant plus  
prometteur que le lassant vécu. D'où la « construction européenne »  
démagogique, réponse à leur attente.

On a voulu innover. Le *Projet de traité établissant une Constitu-  
tion pour l'Europe* proposait à ses peuples des Institutions qui n'ont  
existé nulle part ailleurs. Nombre des membres de la Convention pré-  
sidée par Giscard d'Estaing n'étaient pas assez naïfs pour croire à la  
pérennité de leur étrange construction politique, mais de fructueuses  
prébendes font taire les scrupules.

Leur texte ne pouvait avoir d'autre objectif que d'affaiblir suffi-  
samment les États membres de l'Union pour que, désarmées, vas-  
salisées, en désespoir de cause, leurs populations renoncent à la  
souveraineté et acceptent le statut régional en s'en remettant à des  
Institutions fédérales.

S'employant à mettre un terme à l'Histoire de la France, Valéry  
Giscard d'Estaing a de bonnes raisons d'apprécier et de connaître  
celle des États-Unis. Aussi doit-il savoir que les Articles de la Con-  
fédération adoptés en 1776 se révélèrent si impraticables que George  
Washington a pu dire d'eux qu'ils ne liaient les Treize États que par  
une « corde de sable », le mécontentement populaire conduisant au  
désordre et même à la guerre civile. C'est pourquoi, la dépression  
économique de 1785 aidant, les citoyens des anciennes colonies  
s'empressèrent d'adopter une Constitution fédérale pure et dure.  
Celle de 1787... qui est toujours celle des États-Unis, mise à jour par  
près d'une trentaine d'amendements. Aussi l'ancien président de la  
République n'ignore-t-il pas qu'il a construit sur du sable, l'âge  
aidant, le provisoire lui convenant.

Afin de faire illusion et de racoler le maximum d'adhésions, le  
texte du traité qui se veut constitutionnel jouait sur le sens des mots,  
spéculait sur les omissions intentionnelles et usait de la tromperie.

C'est ainsi qu'à l'article 5 il est écrit que « l'Union respecte  
l'identité nationale des États membres inhérente à leurs structures  
fondamentales politiques et constitutionnelles » pour énumérer quel-  
ques-unes des compétences exclusives de l'Union (art. 12) :  
« politique monétaire, union douanière, politique commune de la  
pêche » en omettant « la compétence de l'Union en matière de poli-  
tique étrangère et de sécurité commune qui couvre tous les domaines  
de la politique étrangère » (art. 15) et aussi le fait que le « droit  
adopté par les Institutions de l'Union dans l'exercice des compéten-  
ces qui lui sont attribuées a la primauté sur le droit des États  
membres » (art. 10). Autre omission : « l'Union est dotée de la per-  
sonnalité juridique » (art. 6) avec les conséquences internationales de  
cette « personnalité juridique », laquelle peut s'exercer, par exemple,  
aux dépens des ex-États-nations évincés du Conseil de Sécurité, dont  
la France, incidemment.

Ainsi, mis à part le renoncement à toute politique financière –  
donc économique et industrielle –, à la conduite d'une diplomatie  
nationale, d'une défense par les armes des intérêts nationaux, le droit

nationale l'ayant cédé à celui de l'Union, serait « respectée l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales et constitutionnelle ». La « structure constitutionnelle » de la France n'a pas prévu de tels abandons de souveraineté, du moins avant les altérations qui lui ont été apportées par la V<sup>e</sup> République dévoyée après 1992.

Autre abus de langage, le recours permanent à l'expression « les États membres de l'Union ». Ce serait plutôt un « américanisme », mais, en français, une entité politique privée des attributions énumérées précédemment n'est plus un État, tout au plus une région ou une province relevant d'une autorité supérieure. D'ailleurs, c'est l'objet de l'article 3 précité : « (l'Union) respecte l'autonomie locale et régionale » ; c'est bien la seule chose qu'elle respecte. Mais parce que la parcellisation du territoire européen facilite le fédéralisme et que c'est l'objectif des européistes.

Évoquant les principes fondamentaux qui ont guidé les travaux des membres de la Convention européenne, le traité se réfère (Partie I – Titre III art. 9) au principe de subsidiarité (avec le régionalisme destructeur des États, une subsidiarité qui fut chère au chancelier Kohl). On ne connaît d'application du principe de subsidiarité que dans le cadre d'Institutions fédérales ou impériales. Sans le dire, le traité y prépare. Toutefois avec cette Constitution baroque le respect de ce principe par les Parlements nationaux relèverait d'un formalisme burlesque. En effet :

La Commission doit motiver sa proposition au regard du principe de subsidiarité par une fiche donnant les raisons permettant de conclure qu'un objectif de l'Union peut être mieux réalisé au niveau de celle-ci ne s'appuyant que sur des indicateurs qualitatifs et, si possible, quantitatifs.

Tout Parlement national peut, dans un délai de six semaines à compter de la date de transmission de la proposition législative de la Commission, adresser aux Présidents du Parlement européen, du Conseil de la Commission, un avis motivé prouvant que la proposition en cause n'est pas conforme au principe de la subsidiarité (cela après consultation des Parlements régionaux). (Protocole d'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, p. 279.)

D'ailleurs, dérisoire est l'énumération des « compétences partagées ». On voit mal comment, dépossédés du pouvoir financier, économique, judiciaire, diplomatique, militaire, les États membres

(en réalité les provinces membres) pourraient avoir une compétence en matière d'énergie, de politique sociale, de sécurité, de justice, de transports, ainsi que le précise l'article 13. Comme s'il existait des pouvoirs séparés alors qu'étant interdépendants ils ne relèvent que d'un seul pouvoir.

On imagine aisément ce que signifierait un système gouvernemental qui serait fondé sur de telles pratiques, les délais et la paralysie politique et administrative qui en résulteraient.

Afin de mieux tromper le citoyen le projet de Traité avait été précédé d'une citation de Thucydide : « Notre Constitution... est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre. » Or le projet de traité place justement le pouvoir entre les mains d'une minorité, celle des membres de la Commission qui sont désignés par un Président lui-même élu par le Parlement européen, donc « au troisième degré » et on ne peut plus éloigné du plus « grand nombre ».

S'il est fractionné comme il ne l'est dans aucun pays s'en remettant à des Institutions consacrées par l'usage et fruit du bon sens politique, le pouvoir selon le projet de Giscard d'Estaing est surtout entre les mains des Commissaires. En effet, « ils veillent à l'application de la Constitution, exécutent le budget, gèrent les programmes, ont l'initiative des programmations annuelles et pluriannuelles », côté exécutif. Ils ont aussi le pouvoir législatif (avec le Conseil des ministres et le Parlement). « Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission », laquelle, si elle n'en a pas l'initiative, détient le pouvoir de s'y opposer.

Que sont ces Commissaires qui gouverneraient l'Union ?

Ils sont choisis par leur Président, lui-même élu par le Parlement, donc déjà au 2<sup>e</sup> degré. C'est à ce Président de choisir treize Commissaires (à droit de vote) – et les Commissaires sans droit de vote, demi-représentants de leur pays d'origine – parmi les candidats que leur proposent les « provinces » de la future Union. Le principal rouage de la machinerie VGE est donc mis sur pied par un procédé qui n'a que de lointains rapports avec la démocratie.

La Cour de Justice européenne, ainsi que les tribunaux qui l'assistent, détiennent tous les pouvoirs et pourront pratiquer l'arbitraire. Les juges, un par « province », sont nommés par les « administrateurs » de ces « provinces », donc par des voies également peu démocratiques. Dans le projet initial du « traité établissant une Constitution

pour l'Europe », et afin de limiter encore le rôle politique des « provinces », le Conseil européen et le Conseil de ministres statueraient à la majorité qualifiée (voix représentant au moins les 3/5<sup>es</sup> de la population de l'Union, du moins à partir de 2009) et il n'était plus fait aucune allusion au « compromis du Luxembourg » requérant l'unanimité. Les principaux organismes dirigeant l'Union (la Commission, le Parlement, la Banque Centrale, les Cours de Justice et des Comptes) sont, ou seront européens et une fois mis en place totalement indépendants des « provinces » de l'Union. Celles-ci n'interviendraient encore dans le gouvernement de cette Union que par le Conseil européen et par le Conseil des ministres.

Le Conseil européen, réunissant les dirigeants des « provinces » (on ne peut plus parler de chefs d'État et de gouvernement puisqu'il n'y a plus d'État donc tout au plus des « gouverneurs »), définit les orientations de l'Union, nomme le ministre des Affaires étrangères de l'Union, suggère au Parlement le Président de la Commission et s'occupe trimestriellement des affaires de cette Union. A la Commission de gouverner. Le Conseil des ministres épaulé le Parlement dans ses fonctions législatives et définit la politique étrangère de l'Union, politique qu'exécute le ministre des Affaires étrangères de l'Union, attribution exclusive de l'Union, avec l'économie, les finances, le droit, la justice, bientôt la défense si bien que la part de l'Union dans les « compétences partagées » va croître, l'Union détenant les « cordons de la bourse ». Aussi la subsidiarité ne s'appliquera qu'à un nombre d'activités gouvernementales et administratives de plus en plus réduit.

Le cas du ministre des Affaires étrangères de l'Union est particulièrement éloquent.

Conduisant la politique étrangère des « provinces » membres de l'Union, il aboutira, fatalement, un jour ou l'autre, à la menace de recourir à la force des armes, voire à l'emploi de la force. Or, celle-ci est en quelque sorte fournie par les « provinces », lesquelles ne gérant plus leur économie, renonceraient à tout dessein diplomatique faute de ressources et seront bien en peine de constituer la fameuse force européenne. Même impréparation de l'avenir en matière de Recherche, dont l'Union se charge, et aussi chaque « province » partageant ainsi des crédits déjà limités et visant des buts plus souvent divergents que complémentaires.

En matière économique le projet de traité affiche le libéralisme de l'Union: « les États membres de l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre... », sans se soucier, apparemment, des distorsions du coût de la main-d'œuvre mondiale et du rôle socio-économique des États – entendez des « provinces » – adoptant lorsque cela est nécessaire des mesures de protectionnisme afin de défendre une production réalisée dans des conditions particulières à l'Europe, du moins à la moyenne des « provinces » membres de la future Union.

Le projet de traité devrait normalement conduire à une Union politique aux pouvoirs dispersés et fractionnés c'est-à-dire à la paralysie des Institutions.

– Des pouvoirs dispersés en raison de l'ambiguïté existant quant aux rôles respectifs de la Commission, du Conseil des ministres, du Parlement en matière législative.

– Des pouvoirs fractionnés puisque le pouvoir supranational (entendez suprarégional) s'attribue le contrôle de l'économie, des finances et des Affaires étrangères, laissant les « provinces » gérer le « reste » en les privant des moyens de le faire. En somme un pouvoir supranational incomplet et un pouvoir régional impuissant.

De telles Institutions n'existent pas et lorsqu'elles ont été créées, comme ce fut un peu le cas outre-Atlantique en 1776, elles n'ont duré qu'une dizaine d'années.

Dans la compétition internationale, où comptent de manière décisive les rapports de force, cette Union européenne ferait piètre figure. Ses Institutions compliquées, faites de compromis, de concessions à l'état des choses antérieures, se révéleraient ridiculement faibles face à celles, forgées par le temps et l'usage, aux pouvoirs centralisés permettant de concevoir un dessein politique, de définir une stratégie pour en atteindre les objectifs en rassemblant et en animant tous les moyens humains et matériels. Face aux États-Unis, à la Russie en voie de réhabilitation, à la Chine, à l'Inde, à d'autres États en cours d'émergence et dotés d'Institutions éprouvées, l'Union européenne étalerait ses incohérences, ses faiblesses, ses carences en matière de planification et de concentration des moyens.

En réalité, le prix à payer pour que l'union de ses peuples ait un sens politique, est d'en venir au système fédéral « pur et dur ». C'est-à-dire que les États-nations doivent disparaître et chacun se contenter